

FINANCES – EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE RAYMOND GERNEZ
ADMISSIONS EN NON VALEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-042

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 3 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRA-FARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.
Présents : 12	Excusés : Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Brigitte BRACQ, Monsieur Alain DELEVALLEE.
Votants : 13	Procurations : Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON.
	Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Trésor Public a transmis la liste des admissions en non valeurs à présenter en 2023 pour le Budget Annexe : Résidence Raymond Gernez (07501).

Pour cette demande, le Trésor Public a notifié le motif de non recouvrement. L'état transmis par le Trésor Public est annexé à la délibération.

Le montant total des recettes recouvrables s'élève à :

Budget Annexe Résidence Raymond Gernez (07501) = 5 965.19€

Liste 2022/2693070811 : admissions pour 5 965.19€ et rejets pour 3 350.17€.

Après examen, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Approuve les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 (créances admises en non valeurs) pour le Budget Annexe Résidence Raymond Gernez.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 26 MAI 2023
Et publication ou notification du : 26 MAI 2023

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART



Publié le : 05 Juin 2023 à 09:37